



RAPPORT N° LOI2019-04-03

Date	15/04/2019
Soumis par	Jean-Luc Jubinville
Objet	Signature de contrat - Parc Village Morris
# du dossier	

1) **NATURE / OBJECTIF :**

L'objectif de ce rapport est d'autoriser les Services communautaires de procéder à la signature de contrat avec Hawkesbury Transport & Excavation Inc. afin qu'il puisse procéder avec les travaux d'aménagement du parc du Village Morris.

2) **DIRECTIVE/POLITIQUE ANTÉCÉDENTE :**

Lors du processus budgétaire 2019 le conseil municipal a approuvé une somme additionnelle de 325 000\$ afin de procéder avec les travaux d'aménagement du Parc du Village Morris.

3) **RECOMMANDATION DU SERVICE :**

ATTENDU QUE la firme Atrél Engineering a conçu tous les plans et devis pour la construction du parc Du Village Morris et que cette firme est donc là mieux placée pour effectuer la supervision des travaux ;

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'adopter un règlement pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat avec Hawkesbury Transport & Excavation Inc. pour effectuer les travaux d'aménagement du Parc Morris Village pour une somme de 599 146\$ excluant la T.V.H.; et

QUE le comité plénier recommande au conseil municipal d'accepter de déroger de la politique d'approvisionnement afin d'adopter un règlement pour autoriser le Maire et la greffière à signer un contrat d'une valeur de 36 000\$ excluant la T.V.H. à la firme Atrél Engineering pour l'administration et la supervision des travaux de construction du parc Du Village Morris, tel que recommandé au rapport LOI2019-04-03.

WHEREAS Atrél Engineering has designed all the plans and specifications for the construction of the Morris Village Park and that this firm is therefore well versed to supervise the work;

THAT the Committee of the Whole recommends that Municipal Council adopts a by-law to authorize the Mayor and the City Clerk to sign a contract with Hawkesbury Transport & Excavation Inc. in order to execute the Construction works for Morris Village Park for an amount of \$599,146 excluding HST; and

THAT the Committee of the Whole recommends that Municipal Council accepts to allow an exemption from the procurement policy in order to adopt a by-law to authorize the Mayor and the City Clerk to sign a contract with Atrel Engineering for the administration and supervision of the construction work for the Morris Village Park for an amount of \$36,000 excluding the T.V.H., as recommended in staff report no. LOI2019-04-03.

4) **HISTORIQUE :**

Vous trouverez ci-dessous la liste en ordre chronologique des évènements récents ayant eu lieu concernant le parc du Village Morris :

- Février 2019 – Budget supplémentaire de 325 000\$ approuvé par le conseil municipal afin de développer le parc
- Mars 2019 – Processus de soumission
- Avril 2019 – Ouverture et analyse des soumissions
- Avril 2019 – Rapport conseil pour la signature de contrat.

5) **DISCUSSION :**

Affichage des soumissions :

Le département a publié un appel d'offres sur les sites internet Merx et de la Cité. Cet appel d'offre c'est terminé le 26 mars 2019.

Soumissionnaires :

Nous avons reçu les sept (7) soumissions suivantes :

ENTREPRENEURS	PRIX DE SOUMISSION (excluant TVH)
Hawkesbury Transport & Excavation Inc.	599 146.00\$
Landrock Excavation Inc.	685 575.20\$
Stéphane Poupart Development LTD	710 549.00\$
STP Excavation & Construction Inc.	768 589.65\$

A.L. Blair Construction LTD	830 644.75\$
Bradley Contracting	1 168 268.00\$
CSL Group LTD	1 526 533.50\$

Plus bas soumissionnaire :

Hawkesbury Transport & Excavation Inc. est le plus bas soumissionnaire parmi les sept (7) soumissions reçues.

Critères d'admissibilité :

Hawkesbury Transport & Excavation Inc. respecte l'ensemble des critères d'admissibilités.

Exemption de la politique d'achat - Supervision des travaux - :

La firme Atriel Engineering a été embauché pour rédiger les plans et devis du parc. Il est recommandé d'étendre leur contrat afin de les mandater de superviser tous les travaux d'aménagement. La firme sera responsable de s'assurer que les travaux respectent les standards de l'industrie. Comme la firme a rédigé tous les plans, elle est la mieux placé afin de superviser les travaux. Afin de pouvoir étendre leur contrat directement sans aller en appel d'offre nous devons demander une exemption de la politique d'achat.

6) **CONSULTATION :**

N/A

7) **RECOMMANDATION OU COMMENTAIRES DU COMITÉ :**

Un comité de parc a été formé en 2017 afin de représenter la population pendant tout le processus de conceptualisation. Le comité a commenté et approuvé les changements proposés du nouveau design. Le comité sera consulté durant l'aménagement si des changements majeurs doivent être adoptés.

8) **IMPACT FINANCIER (monétaire/matériaux/etc.) :**

Voici une vue d'ensemble du budget total du projet :

REVENUS		
BUDGET - 2017		285 000 \$
Frais de développement	256 500 \$	
Taxe sur l'essence	28 500 \$	
BUDGET - 2018		200 000 \$
Dettes	200 000 \$	
BUDGET - 2019		325 000 \$
Taxe sur l'essence	136 000 \$	
Fond général	110 000 \$	
Réserve d'équipement	23 000 \$	
Subvention	56 000 \$	
REVENUS - TOTAL		810 000 \$
DÉPENSES		
Conceptualisation		52 772 \$
Travaux déjà effectués		20 503 \$
Contrat – aménagement (inclus TVH)		609 691 \$
Supervision		36 500 \$
Autres *		30 034 \$
Contingence (10%)		60 500 \$
DÉPENSES - TOTAL		810 000 \$
BALANCE / DÉFICIT PRÉVU		0\$

* La balance du projet sera utilisée pour acheter/effectuer les items suivants :

- Affichage de sécurité dans tous le parc
- Achat de bancs de parc et tables de pique-nique
- Ameublement pour le pavillon de service
- Équipement pour entretien de glace

Plan de partenariat :

Le conseil a également mandaté les Services communautaires de mettre sur pied un plan de partenariat afin de prélever des fonds pour la construction du parc. Le Département se fixe comme but d'amasser environ 40 000\$. Si le projet respecte le budget alloué, le montant amassé grâce au plan de partenariat servira à alléger la dette causée par le parc tel que demandé par le conseil lors du processus budgétaire.

9) **IMPLICATIONS LÉGALES :**

N/A

10) **GESTION DU RISQUE (RISK MANAGEMENT) :**

N/A

11) **IMPLICATIONS STRATÉGIQUES :**

La recommandation #32 du plan directeur des parcs et loisirs nous indique que :

Recommandation #32 : *Procéder au développement du concept du parc Morris Village*

Justification : *La provision par tête est inférieure à celle de territoires comparables ; toutefois, elle se rattrapera lors de l'aménagement du parc à Morris Village*

12) **DOCUMENTS D'APPUI :**

- Règlement # 2019-xx – Contract signature - Hawkesbury Transport & Excavation Inc.
- AWARD LETTER F18-INF-2019-002- Hawkesbury Transport & Excavation Inc.
- Règlement # 2019-xx – Contract signature - Atrel Engineering
- AWARD LETTER F18-INF-2019-002 - Atrel Engineering